

## Compte-rendu Atelier n° 5 : « Territoire et Citoyenneté » (synthèse des échanges)

### Etaient présents :

Sylvain CAMUS, Maire de Ploulec'h ; Christian JEFFROY, Maire de Plestin-les-Grèves et Vice-président LTC ; Frédéric LE MOULLEC, conseiller municipal de Pleumeur-Gautier et 1er Vice-président LTC ; Sabrina MORISSON, Conseil de Développement ; Cécile AURIAC, Maire de Trémel et Conseillère Déléguée en charge de l'Animation territoriale LTC ; Pierre HUONNIC, Maire de Plouguiel et Conseiller Délégué aux événements culturels LTC ; Pierre HOUSSAIS, Maire de Kermaria-Sulard ; Pascale LE MORVAN, Adjointe au Maire de Prat.

### Assistaient :

Thierry CONNAN, ADAC ; Claudie GUEGAN, Directrice Générale Adjointe LTC ; Hervé GAUTHIER, Directeur des Politiques Contractuelles et Territoriales LTC ; Sylvette MILIN, Chargé de mission LTC ; Anne-Claire SARCHET, animatrice du Conseil de Développement ; Morgane SALAUN, Directrice des Affaires Générales LTC.

### Introduction

Il convient de noter que ce défi est particulier en ce qu'il est une création, dans le cadre du nouveau Projet de territoire en cours d'élaboration.

La méthode et les objectifs de l'atelier sont rappelés avec notamment les points suivants :

- Il faut trouver un verbe pour le défi, une formulation active pour assurer une homogénéité avec les autres défis.
- L'idée est de construire ensemble pour déterminer le contour du défi.

L'atelier est organisé en 2 parties (les « chantiers »), correspondant aux deux grandes thématiques identifiées dans le cadre du défi :

- La relation communes / intercommunalité
- La relation intercommunalité / société civile

### Chantier « Relation communes / intercommunalité » (intitulé qui sera à reformuler par la suite)

Il est rappelé que des rencontres avec l'ensemble des Maires du territoire par pôle sont en cours. Actuellement 5 ont été réalisés. Un premier bilan laisse entrevoir les points suivants :

- Les communes reconnaissent unanimement la qualité des services de l'Agglo.
- Toutes évoquent la méconnaissance par leurs administrés de ce que fait l'agglo, cette méconnaissance est parfois partagée par les conseillers municipaux.
- En terme d'animation, la volonté d'échanges sans ordre du jour et de rencontres moins formelles est récurrente afin notamment ne pas être uniquement dans de l'information descendante, ...

Les thématiques récurrentes abordées sont les mobilités, l'urbanisme (notamment les questions relatives à la loi littoral et à l'urbanisation) et la démographie.

Les pistes évoquées à ce jour mais à retravailler sont : la mise en place d'un réseau des DGS/secrétaires de mairie, la désignation d'1 ou 2 référents par pôle, la création d'un dispositif de communication vers les agents d'accueils des mairies.

A noter que sera faite une restitution des échanges à l'issue du tour complet des pôles en Bureau Exécutif ou en conférence des Maires.

Les points à retenir dans les échanges :

- **En terme de communication :**

- Nécessité d'écouter et de construire avec les citoyens afin de ne pas entendre parfois que les choses ne sont pas faites « grâce à LTC » mais « à cause de ». Cette mauvaise lecture des habitants est parfois également constatée chez quelques élus
- L'Agglomération travaille à la mise en place d'outils pour améliorer la prise de connaissance de l'Agglo (ex : essentiel du conseil, guides ...). Les choses sont en train de se construire.
- Il faut favoriser une meilleure connaissance et appropriation du territoire par les Communes
- La Communauté d'Agglomération et ses services restent disponibles pour présenter certains dispositifs si des besoins d'informations sont constatés.
- Il faut restaurer la confiance là où la défiance s'est parfois installée

- **Les pôles territoriaux :**

- La taille du groupe est importante pour favoriser l'échange, plus facile en petit format. Cependant, la création de groupes, quel qu'il soit, ne peut être que partagée pour fonctionner. Les échanges participatifs peuvent permettre de faire mieux accepter des décisions.
- Volonté de rapprocher le réseau local vers l'agglo afin de montrer la valeur ajoutée de LTC pour les communes. Actuellement la communication est certainement insuffisante.
- Le pôle est une échelle intéressante. Il pourrait notamment être le lieu de développement de sujets en lien avec le territoire concerné.
- La place du pôle est vue comme fondamentale et doit être force de proposition, il doit faire remonter les choses. La présence de l'intercommunalité ne doit pas empêcher les communes de travailler ensemble comme elles pouvaient le faire précédemment.
- La volonté de changer la dynamique du pôle qui pourrait avoir une vie indépendante de l'agglo, être un lieu de dialogue et permettre de répondre à certaines problématiques qui ne sont pas forcément compétences de l'Agglo.
- Il convient cependant de faire attention à ne pas créer des petites interco dans l'intercommunalité.
- Travailler en pôle est indispensable mais nécessite des moyens. Pour cela, la piste de création d'un réseau de DGS/ secrétaires de mairie avec des mises à disposition et l'animation d'un réseau d'agents d'accueil peuvent être des 1ères réponses. La légitimité de l'agglo passera par plus de proximité
- Le périmètre des pôles n'est peut-être pas toujours celui qui semble pertinent pour réfléchir sur tous les sujets.

Deux formes de décalages peuvent exister :

- Un premier entre les élus communautaires et les autres.
- Un deuxième entre les membres du Bureau Exécutif et les conseillers communautaires

Les caractéristiques identitaires fortes laissent penser qu'une piste de travail pourrait être de développer des sujets communs par pôle qui pourraient bénéficier par la suite aux autres territoires,

une sorte d'identité territoriale portée par l'Agglo dans le but d'une homogénéisation sur l'ensemble du territoire.

Les actions du bloc communal ont le même objectif. C'est la complémentarité communes/intercommunalité qu'il faut travailler sans crainte de l'un ou de l'autre.

En conclusion :

- La notion de pôle peut être différente, et en conséquence la notion de référent est à travailler en lien avec cela.
- La relation commune/communauté n'est pas seulement entre élus mais également à travailler entre les agents territoriaux.

### **Chantier « Relation intercommunalité / société civile »** (intitulé qui sera à reformuler par la suite)

**Les points suivants sont partagés quant au contexte et aux enjeux de la relation entre LTC et la société civile :**

- Une histoire du Conseil de Développement liée à celle du GIP Pays de Trégor-Goëlo, où la codécision existait.
- Une spécificité du Conseil de développement de LTC : un modèle associatif combiné à un portage du poste d'animatrice par l'EPCI.
- Un déficit de connaissance des habitants vis-à-vis de l'EPCI (champs de compétences) comme du Conseil de Développement (rôle, missions).
- Un Conseil de Développement qui est encore trop centré sur Lannion.
- Une croissance très rapide de l'EPCI, en taille comme en compétences, et un rythme de travail dense qui a accentué l'éloignement entre citoyens et EPCI et affecté les relations entre l'EPCI et le Conseil de Développement (peu de retours de l'EPCI sur la prise en compte des contributions élaborées).
- Un besoin de restaurer une certaine proximité dans la relation EPCI – Conseil de Développement, dans la relation EPCI – citoyens/habitants/usagers, ainsi que dans la relation Conseil de Développement – citoyens/habitants/usagers - un travail à mener sur les représentations.
- Des modalités de travail partenarial entre EPCI et Conseil de développement qui existent (Commission Consultative des Services Publics Locaux - CCSPL, Commission de travail n°8 de LTC avec une composition particulière – 60% d'élus et 40% de représentants du Conseil de développement, participation de 2 représentants dans chacune des autres commissions de travail de l'EPCI, système de saisines et auto-saisines...) mais méritent d'être retravaillés pour donner satisfaction.
- Des modalités de coopération à adapter en fonction des sujets, en précisant d'emblée les attentes.
- Un besoin de valoriser la prise en compte des contributions du Conseil de développement.
- Un travail à mener sur la terminologie et notamment une distinction à faire entre différents niveaux de relation à l'individu, et les implications de cette terminologie sur l'ambition en matière de participation :
  - o Relation territoire-habitant
  - o Relation élu-citoyen
  - o Relation administration-usager
- Une défiance croissante des citoyens envers la politique (cf. mouvement des gilets jaunes) => un travail d'acculturation à mener pour aboutir à un vocabulaire partagé, et un changement de posture à effectuer pour viser la participation.
- Un besoin de préciser l'ambition de l'EPCI en matière d'implication de la société civile et des citoyens dans ses politiques (consultation / concertation / participation / co-construction / co-décision).

- En fonction de ce niveau d'ambition, des pistes à explorer en matière d'outils et d'approches pour favoriser la proximité, l'implication des habitants comme de la société civile (les exemples de bonnes pratiques existent y compris sur le territoire (ex : l'accompagnement proposé par « l'escargot migrateur »).
- Une problématique de rythme, entre ce qui est imposé par le cadre réglementaire et ce qui peut faire l'objet d'un choix.

**Les pistes suivantes sont évoquées, à retravailler éventuellement sous la forme d'un nombre réduit d'objectifs dans le cadre du nouveau projet de territoire :**

- Favoriser la mise à l'écoute des citoyens et créer les conditions pour faire remonter les sujets qui interpellent et fédèrent au sein de la population (ex : vieillissement de la population, mobilité, déchets) ;
- Intégrer l'échelon des pôles territoriaux dans la réflexion sur la relation entre EPCI et société civile / EPCI et citoyens ;
- Renforcer la connaissance de l'EPCI et du Conseil de développement par les habitants du territoire (« Mieux communiquer ») ;
- Renforcer de manière globale l'implication de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de l'EPCI, pour renforcer leur qualité et leur acceptabilité face à des défis partagés (ex : transition énergétique, déchets) ;
- Préciser l'ambition de l'EPCI en matière de relation au citoyen, de manière globale et/ou en fonction des thématiques et mettre en cohérence ce niveau d'ambition avec les méthodes et outils adoptés ;
- Renforcer l'assise territoriale du Conseil de développement, lui donner les moyens d'améliorer sa représentativité et conforter sa légitimité ;
- Retravailler le partenariat LTC – Conseil de développement pour qu'il réponde aux attentes de part et d'autre, en valorisant les apports de ce partenariat.

**Le sujet de la relation entre communauté et société civile est particulièrement transversal.** Il a vocation à être traité en tant que tel, de manière globale à travers ce défi, mais il devra également être abordé sujet par sujet dans le cadre de la mise en œuvre des compétences de la communauté d'agglomération.

**Éléments restitués en plénière suite à l'atelier :**

## Défi n°5 : Ce que l'on retient ...

### 2 chantiers :

- **Relations communes/communauté**
- **Relations à la société civile**

#### 1. Sur le contexte et les enjeux

- Le défaut de connaissance de l'Agglo sur le territoire
- La perte de lien antérieur entre les communes au sein de leurs anciennes communautés
- Un travail avec le Conseil de Développement à redéfinir et avec les citoyens

#### 2. Sur le fond et/ou la forme

- La nécessité de travailler à l'échelle des pôles, d'en définir le périmètre et les actions
- La nécessité d'améliorer la communication à tous niveaux (citoyens et communes)
- La nécessité de s'interroger sur la place et du rôle du Conseil de Développement
- Ne pas négliger la place du citoyen

#### 3. Sur les liens avec les autres défis

- Un traitement différencié des défis selon les problématiques de chaque pôle
- Les problématiques du défi 5 peuvent avoir un impact sur l'ensemble des autres défis